

Décompte Général et Définitif DGD

Public : Toute personne souhaitant maîtriser et connaître la procédure de Décompte Général et Définitif (DGD).

Prérequis : Aucun

Durée : 1 jour (7 heures)

Objectifs : **A l'issue de la formation, le participant est capable de :**
Maîtriser et connaître la procédure de Décompte Général et définitif (DGD).
Sécuriser la fin des relations contractuelles.
Comprendre et maîtriser les certificats de paiement.
Point sur les différents EXE.

Programme :

Résumé de la procédure du Décompte Général et Définitif (DGD)

- Les principes applicables au Décompte Général Définitif
- L'unicité et l'indivisibilité du décompte général
- L'intangibilité du Décompte Général Définitif

Les exceptions à l'intangibilité du DGD

- L'application de l'intangibilité du DGD en cas de réserves émises lors de la réception des travaux
- Les effets du DGD sur la situation des parties
- La fin des droits et obligations financières nés de l'exécution du marché

La procédure d'établissement du DGD

La procédure d'établissement arrêtant le décompte général

Le projet de décompte final

- L'importance du projet de décompte final
- Les données afférentes au marché

Le détail des travaux exécutés dans le décompte final

- La forme des pièces devant figurer dans le DGD
- Le délai pour préparer le projet de décompte final
- Le délai de préparation du décompte final

- Le délai de préparation du décompte final avec réserves de l'article 41.5 du Code des Marchés publics pour travaux non encore exécutés par le titulaire
- La vérification du projet de décompte final par le maître d'œuvre

Le décompte général

La notification au titulaire

- L'acceptation et la contestation du décompte général par le titulaire
- L'acceptation sans réserve ou le refus motivé du décompte général
- L'acceptation avec réserves ou refus motivé du décompte général
- Le mémoire ne peut présenter que des réclamations déjà formulées en cours d'exécution

Le certificat de paiement

- Définition
- Règlements d'avance / d'acompte ... et certificat de paiement

Les formulaires d'exécution des marchés (EXE)

- Point sur les 16 EXE des marchés publics

Méthode pédagogique :

Transmission des apports théoriques par des exposés et des exercices.
Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.